**Finances - ZOOM sur le budget primitif 2015**

C’est dans un contexte de baisse des dotations de l’Etat, déjà amorcée en 2014, que s’est construit le budget 2015. Cette année la commune verra ses dotations diminuer de presque 44 000 €.

L’équipe municipale a misé sur la prudence, tant dans les investissements que dans les charges de fonctionnement avec l’objectif de poursuivre les missions dévolues aux services municipaux, assurer l’entretien de nos bâtiments et reconduire les Temps d’Activités Périscolaires dans les mêmes dispositions pour la rentrée 2015/2016.

Le budget 2015 s’établit à 3 277 000 €, dans le prolongement du budget 2014 voté par l’ancienne équipe municipale (3 525 000 €).

Le résultat global de fonctionnement du compte administratif 2014 affiche un excédent de

654 570 €, affecté pour 350 000 € en section d’investissement et 304 570 € en recettes de fonctionnement.

**Le budget de fonctionnement**

Il s’équilibre pour 2015 à **2 212 000 €** (en dépenses et en recettes)

Les dépenses de fonctionnement sont réparties sur trois chapitres :

* Les charges à caractère général pour un montant de **558 900 €**

Ces charges correspondent aux postes de dépenses liés à l’entretien et au fonctionnement de tous les bâtiments et espace communaux (eau, électricité, chauffage) mais également l’achat des matériels, de matériaux, l’ensemble des contrats de service, de maintenance, de sécurité pour l’ensemble des services (techniques, administratifs, scolaires, centre de loisirs, médiathèque) et l’entretien des véhicules et des matériels (tracteur, tondeuses….).

* Les charges de personnel pour un montant de **953 200 €**

Les salaires et les charges de l’ensemble des personnels (titulaires et non titulaires) sont affectées sur ce chapitre.

La mise en place des TAP (Temps d’Activités Périscolaires) a nécessité la mise en place d’une nouvelle organisation pour à la fois piloter ce dossier (création d’un poste « référent » TAP) par l’augmentation du temps de travail d’une animatrice de l’ALSH et garantir les taux d’encadrement fixés par le législateur.

* Les charges de gestion courante pour un montant de **212 000 €**

Ce chapitre intègre l’ensemble des dépenses liées aux différents versements effectués aux organismes publics ou privés, à la subvention communale versée au C.C.A.S. et aux associations, dont le Restaurant Scolaire.

Un montant de **400 000 €** a fait l’objet d’une prévision de virement de la section de fonctionnement pour financer l’investissement.

Les recettes de fonctionnement sont issues :

* De l’excédent de fonctionnement reporté de **304 570 €**
* Des remboursements des assurances liées aux risques statutaires pour **35 000 €**
* Des produits et services (centre de loisirs, médiathèque, ludothèque, concessions dans les cimetières) pour **61 500 €**
* Les travaux en régie, **30 000 €**
* Des impôts et des taxes (contributions directes, dotation de solidarité communautaire, taxe additionnelle des droits de mutation) pour un montant de **1 322 110 €**
* fonctionnement, dotation de solidarité rurale, fonds national de péréquation et des compensations versées au titre des exonérations de la taxe d’habitation, de la taxe foncière pour un montant de **443 720 €. La** DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) a elle seule est minorée de 35 620 €.
* Les produits exceptionnels, financiers et autres produits de gestion courante pour **14 920 €**

Le budget d’investissement :

Il s’équilibre pour l’année 2015 à **1 065 000 €** (en dépenses et en recettes)

Les dépenses prévisionnelles inscrites au budget 2015 concernent :

* Les frais d’étude pour **35 000 €**
* Les acquisitions foncières et les frais d’aménagement pour **18 500 €**
* Les travaux dans les écoles et les bâtiments, l’accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et les travaux d’étanchéité de la salle du Lain pour un total de **92 000 €** (dont 39 000 € pour les bâtiments scolaires)
* Les réseaux de voirie et autres réseaux pour **490 100 €** (478 500 € pour la voirie)
* Les autres immobilisations (matériels des services techniques, matériel informatique, mobiliers, skate park) pour **109 700 €**
* Le remboursement des capitaux est de **159 684 €**
* Le déficit d’investissement reporté de **160 016 €**

Les recettes d’investissement sont issues des versements :

* Du FCTVA (fonds de compensation versé 2 ans après acquisition des biens) pour **110 000 €**
* Des taxes d’urbanisme pour **7 000 €**
* De l’excédent de fonctionnement 2014 capitalisé pour **350 000 €**
* Des subventions et participations de l’Etat et du Département pour **38 000 €**
* D’une prévision d’emprunt pour **160 000 €** (en fonction des dépenses engagées ce montant, comme en 2014 pourrait ne pas être utilisé)
* D’un virement de **400 000 €** de la section de fonctionnement

**Les taux d’imposition**

Le Conseil Municipal, en séance du 30 mars 2015, a décidé de maintenir les taux d’imposition (qui restent inchangés depuis 2011).

Encadré : Taux 2015

Taxe d’habitation 17,69 %

Foncier Bâti 27,90 %

Foncier Non-Bâti 68,07 %

**Commentaires à ajouter aux tableaux**

**La dette**

La situation de la dette est en constante amélioration et ce depuis 2010 où elle s’établissait à 2 709 042 €.

En 2015 elle est de 1 550 442 €, soit une baisse de 42,77 % en 5 ans.

En 2015 l’endettement par habitant est de 562 €, il était de 670 € en 2014.

Cette situation est liée à la poursuite de travaux d’investissement sans recours à l’emprunt et d’une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Le transfert de la compétence « assainissement » à Lorient Agglomération avait entraîné un transfert d’emprunt de 401 010 €.

**Epargne et autofinancement**

La somme prélevée sur l’excédent de fonctionnement 2014 afin de financer l’investissement 2015 est de 350 000 € (compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé) et l’autofinancement prévisionnel est évalué à 400 000 €, soit un total de 750 000 € en recettes inscrites au BP 2015, soit 70,42 % des recettes prévisionnelles d’investissement.